

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 17 DECEMBRE 2020

=====

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020 – 14H00

=====

L'an deux mille vingt, le 16 décembre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 09 décembre 2020.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mmes AIT CHIKHEBBIH et BOURDON, MM. GHEYSENS et CÉCAK, Mme LEFEBVRE, M. MAZURE, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, MM. CUGIER, DAUBRESSE, REAL, et OUDJANI, Mmes GLEMBA, NION, et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY et LAUWERS, MM. PACH, CLAVET, et DUCASTEL, Mmes NEMETH et VINCENT.

Etaient excusés : M. DESMARETZ ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme CORRE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme MASSET ayant donné pouvoir à Mme BOURDON, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. DESOUTTER, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH et M. CHENIFINE ayant donné pouvoir à M. CÉCAK.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Patricia BRAET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.